

Nantes, 23 septembre 2024

A l'attention du(de la) Président(e) du CVS

Objet : Formation des représentants au Conseil de la Vie Sociale « RENFORCER LE SENS DU MANDAT POUR DYNAMISER LES CVS »

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis la création des Conseils de la Vie Sociale (CVS) il y a 20 ans, on observe des avancées majeures dans le développement des droits individuels et collectifs des usagers. En 2022, les modalités de fonctionnement, la composition et les compétences des Conseils de la Vie Sociale ont été modifiées¹ dans le but de renforcer le rôle des représentants et améliorer la participation des personnes accompagnées et leurs proches ; pour autant, la participation réelle doit encore se poursuivre et s'amplifier.

Afin de dynamiser l'instance CVS et renforcer les compétences des élus, l'URIOPSS et l'ARS accompagnent les représentants dans l'exercice de leur mandat, avec l'organisation d'actions de formation, permettant de favoriser le partage d'expériences entre représentants et renforcer la participation des usagers dans les établissements.

L'URIOPSS anime ces sessions de formation inter-établissements dans chaque département. Prises en charge financièrement par l'ARS, **deux rencontres** sont organisées en présentiel dans des établissements volontaires de votre département :

- ✓ Module 1 : « Connaître le fonctionnement et le cadre réglementaire pour comprendre l'utilité du CVS et le rôle du représentant » ;
- ✓ Module 2 : Ateliers participatifs « Comment mobiliser autour du CVS ? Recueillir la parole, animer le CVS, communiquer et rendre compte ».

La formation s'appuie sur la boîte à outils co-construite avec des représentants et enrichie chaque année avec des fiches pratiques et des exemples concrets.

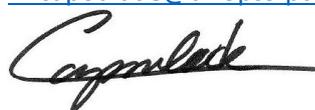
A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de mieux connaître l'environnement, les compétences et les outils utiles, pour exercer leur mandat de représentant du CVS. La méthodologie repose sur une dynamique collective basée sur le partage d'expérience.

Toutes les parties prenantes en lien avec le CVS peuvent s'inscrire : représentants des personnes accueillies, représentants des familles ou facilitateurs soutenant le recueil de la parole. Administrateurs, représentants des salariés et directeurs sont les bienvenus.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer cette invitation auprès de l'ensemble des membres de votre CVS.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette mission et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Mathilde CAPOULADE
Chargée de mission et conseils, Formation et Animation du réseau
m.capoulade@uriopss-pdl.fr / ☎ 07 48 92 41 71



PJ :

- Plaquette de présentation de la formation
- Bulletin d'inscription

¹ Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation